

Acceptation de l'avenant par le Président de Tisséo Collectivités
ou par son représentant dûment habilité



AVENANT N°4

Avenant n°4

Marché n° M2018-0329 du 21 décembre 2018

Objet : Maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'infrastructures neuves dans le cadre de l'opération pour l'équipement en GNV du dépôt de bus de Tisséo à Colomiers

Montant initial du marché :

Forfait provisoire de rémunération : 262 750,00 € HT comprenant :

- Honoraires forfaitisés : 218 600,00 €HT
- Honoraires non forfaitisés : 44 150,00 €HT

MODIFICATION(S) ANTERIEURE(S)				
Nature de l'acte	N°	Date	Objet	Nouveau Montant
Avenant	1	10/04/19	Modification du fractionnement des acomptes	inchangé
Avenant	2	11/07/19	Fixation du coût prévisionnel définitif des travaux et du forfait de rémunération	280 238,00 €HT
Avenant	3	23/11/20	Modification des interlocuteurs de l'article 2 de l'acte d'engagement	inchangé

Entre,

Tisséo Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, Esplanade Compans Caffarelli
BP 11120
31011 TOULOUSE Cedex 6
Représenté par son Président

D'une part,

Et,

La société GECOS SARL

La pointe bleue
1389 voie l'Occitane
31670 Labège
Représentée par son Directeur

D'autre part,

Il a été convenu de conclure le présent avenant 4 au présent marché M2018-0329 du 21 décembre 2018

Accusé de réception en préfecture
N°14110886 du 04/04/2024
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Le marché M2018-0329 a été notifié le 21 décembre 2018 à la société GECOS afin de réaliser les prestations de maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'infrastructures neuves dans le cadre de l'opération pour l'équipement en GNV du dépôt de bus de Tisséo à Colomiers.

Le marché a été conclu pour une durée prévisionnelle de 34 mois pour un montant global de 262 750,00€HT.

Le présent marché a fait l'objet de 3 avenants cours d'exécution :

- L'avenant n°1, notifié le 10 avril 2019, qui a modifié le fractionnement des acomptes dans le CCAP ;
- L'avenant n°2, notifié le 11 juillet 2019, qui a fixé les coûts définitifs des travaux et du forfait de rémunération ;
- L'avenant n°3, notifié le 23/11/2020, qui a modifié les interlocuteurs identifiés à l'article 2 de l'acte d'engagement.

En raison de paramètres extérieurs survenus au moment des opérations préalables à la réception des ouvrages (baisse de pression de livraison par GrdF, contestation de l'entreprise MPH sur l'atteinte des objectifs, exigences de l'exploitant au-delà du cahier des charges), le titulaire a été amené à réaliser des prestations supplémentaires, à la demande de Tisséo Collectivités, afin de permettre la mise en service de l'installation dans les meilleures conditions de garanties pour Tisséo.

Il est, par conséquent, nécessaire de conclure un avenant n°4.

Pour rappel, un marché peut être modifié en cours d'exécution selon les dispositions de l'article L2194-1 5° du code de la commande publique. Les présentes modifications relèvent des dispositions de l'article R2194-7 du code de la commande publique selon lesquelles « *le marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque les modifications, quel que soit leur montant, ne sont pas substantielles* ».

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les prestations complémentaires suivantes :

- Essais de performance de nuit ayant pour objet de vérifier de façon contradictoire et en direct les performances de l'installation dans un scénario réel (retour des bus au dépôt le soir). Les essais ont porté sur la charge rapide, la charge lente et les arrêts d'urgence.
Ces essais ont permis l'identification de quelques dysfonctionnements et la mise en place d'un plan d'actions permettant la résolution des problématiques identifiées afin de répondre aux objectifs du projet avec les performances attendues.
Un rapport des essais de performance a été rédigé en collaboration avec l'exploitant suivi de plusieurs mises à jour dont la dernière date du 31/01/2023.
- Gestion DOE : la mission de base du marché de MOE prévoit la vérification et la validation des DOE des entreprises. Dans cette opération, deux lots ont été particulièrement complexes à coordonner tant dans leur mise en œuvre que dans l'obtention des DOE exacts. Ainsi, la compilation du dossier des ouvrages exécutés a nécessité plusieurs réunions avec les entreprises. Principalement le lot N°2 (analyse de 7 versions du DOE) et le lot N°5 (analyse de 5 versions du DOE). Chaque réunion a été suivie de la rédaction de comptes rendus. Les vérifications des documents transmis avant d'être en mesure de valider un DOE conforme ont demandé un temps non prévu dans la mission de base.
- Vérification du temps de chargement. En complément du travail effectué lors des essais de performance de nuit (Chapitre 2), la titulaire a repris le dimensionnement du besoin sur demande de Tisséo Collectivités afin d'étudier 10 scénarios différents permettant d'identifier l'impact de la pression d'entrée du réseau de gaz GRDF sur le projet.

Le devis détaillé de ces prestations supplémentaires est joint en annexe du présent avenant.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240404-20240403-8-8D-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de dépôt en préfecture : 04/04/2024

ARTICLE 2 – INCIDENCE FINANCIERE

Le montant du présent avenant total de 12 900,00 € HT.

Montant H.T. du marché initial :	262 750,00 €
Montant H.T de l'avenant n°1 :	-
Montant H.T. de l'avenant n° 2 :	17 488,00 €
Montant H.T. de l'avenant n° 3 :	-
Montant H.T. du présent avenant n° 4 :	12 900,00 €
Montant H.T. total du marché après avenant n°4 :	293 138,00 €

Le montant total du marché passe ainsi de 262 750 €HT à 293 138 €HT, soit une augmentation de 11,57 % du montant du marché.

ARTICLE 3 – AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le titulaire du marché renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

ARTICLE 4 – CESSION ET NANTISSEMENT DES CREANCES

L'exemplaire unique du marché initial destiné à être remis à l'établissement de crédit en cas de cession de nantissement de créances

- ☐ a été restitué à Tisséo Collectivités afin de le modifier conformément aux dispositions du présent avenant.
- ☒ n'a pas été restitué à Tisséo Collectivités pour les motifs suivants : non délivré initialement.

Fait en un seul original,

A _____, le
Le Titulaire du marché
(« lu et accepté » + cachet)

A Toulouse, le
Jean-Michel LATTES
Président de Tisséo Collectivités



DEVIS N° D-2305-4108

Date : 24/05/2023
Chargé d'affaires : Ilyas BEREHAB
Lieu d'intervention : COLOMIERS
Délai d'intervention : A convenir

TISSEO COLLECTIVITES

A L'ATTENTION DE HELENE ICHAS-SOLE

7 ESPLANADE COMPANS CAFARELLI
BP 11120

31011 TOULOUSE CEDEX 6

Objet : Missions complémentaires

01 Missions complémentaires				
	Unité	Qté	Prix Unit HT	Montant HT
<u>Essais de performance de nuit :</u> 15/07/2021 : Déplacement sur site pour essais de nuit et participation à la rédaction du compte-rendu 23/03/2022 : Déplacement sur site pour essais de nuit et participation à la rédaction du compte-rendu - Rédaction du rapport de performance	fft	1	4 000.00	4 000.00
<u>Gestion DOE :</u> - Vérifications de plus de 5 versions du DOE de l'entreprise MPH - Vérifications de plus de 7 versions du DOE de l'entreprise Eiffage Energie - Y compris réunion et échange téléphonique avec les entreprises et le maitre d'ouvrage	fft	1	4 100.00	4 100.00
<u>Vérification du temps de chargement</u> par rapport aux différentes pressions annoncées par GRDF (réalisation de 10 scénarios)	fft	1	4 800.00	4 800.00
			Sous-Total	12900.00

Total HT	12 900.00 €
TVA	2 580.00 €
TOTAL TTC	15 480.00 €

Pour accepter ce devis, nous vous remercions de nous le retourner signé et accompagné d'un acompte de 30%.

L'acceptation de ce devis vaut acceptation des Conditions Générales du Contrat et des conditions du catalogue GECOS fournies concomitamment.

Fait à
Nom du signataire

le

Signature et cachet de la société

Faire précéder de la mention « Bon pour accord »